

Développement Durable
et
Responsabilité Sociale des Acteurs

Marché et Organisations

Cahiers d'Economie et de Gestion de la Côte d'Opale

Cahiers d'économie et de gestion thématiques dont le but est de promouvoir la recherche originale sur les relations de plus en plus étroites qui se tissent entre le marché et les organisations. Les acteurs économiques de taille, de puissance et de pouvoir différents dont les intérêts peuvent être convergents, complémentaires ou, le plus souvent, antagoniques, ont tendance à organiser les marchés. La raison du marché, pourtant, est la référence stratégique pour l'entreprise ainsi que pour les institutions publiques de décision économique.

Marché et Organisations. Cahiers d'Economie et de Gestion de la Côte d'Opale questionne l'actualité entrepreneuriale et révèle les liaisons inter temporelles qui font évoluer la formation économique.

Les articles proposés :

- 45000 signes, espaces, notes, bibliographie, tableaux, figures et annexes compris,
- soumis en deux exemplaires à Dimitri Uzunidis, Maison de la recherche en sciences de l'homme, Lab.RII, 21, Quai de la Citadelle, 59140 Dunkerque.

Sont acceptés pour évaluation des articles mono ou multidisciplinaires... Economie, Gestion, mais aussi Droit, Sociologie, Histoire selon le thème du Cahier.

Marché et Organisations. Cahiers d'Economie et de Gestion de la Côte d'Opale est une publication sous la responsabilité éditoriale du Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation de l'Université du Littoral Côte d'Opale (EA 3604)

Directeur de publication : Dimitri Uzunidis

Comité de rédaction : Sophie Boutillier (économie), Gérard Dokou (gestion), Blandine Laperche (économie), Pierre Le Masne (économie), Clotaire Mouloungui (droit), Dimitri Uzunidis (économie), Eric Vernier (gestion)

Tél : +33 3 28 23 71 35

Email : labrii@univ-littoral.fr

URL : <http://rii.univ-littoral.fr>

Sous la direction de
Céline Merlin-Brogniart, Marc-Hubert Depret
et Pierre Le Masne

Développement Durable
et
Responsabilité Sociale des Acteurs

L'Harmattan

Les articles constituant ce numéro sont des contributions révisées du colloque international « Services, innovation et développement durable », 3^{ème} Forum « L'esprit de l'Innovation », qui s'est tenu à Poitiers du 26 au 28 mars 2008 grâce au soutien de la *Région Poitou-Charentes*, du *Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*, de l'*Université de Poitiers*, de la *Communauté d'Agglomération de Poitiers*, de la *MAIF* et du *Conseil Général de la Vienne*.

© L'HARMATTAN, 2009
5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-06902-2
EAN : 9782296069022

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ACTEURS, UN CONCEPT MULTIFORME	p. 9
Marc-Hubert DEPRET Pierre LE MASNE Céline MERLIN-BROGNIART	
De la Responsabilité sociale des acteurs	p. 17
Marc-Hubert DEPRET Pierre LE MASNE Céline MERLIN-BROGNIART	
La responsabilité sociale des entreprises artisanales, innovation sociale ou néopaternalisme ? Résultats d'une enquête menée <i>dans la région du Nord / Pas de Calais (France)</i>	p. 43
Sophie BOUTILLIER Claude FOURNIER	
Entreprises, développement et développement durable : Le cas de l'Algérie	p. 65
Abdelatif KERZABI	
Le service public local au service du développement durable	p. 83
Nouara KAÏD TLILANE	
Renforcement des capacités des collectivités côtières dans la livraison de services aux citoyens face à la hausse du niveau marin : Une approche d'économie sociale	p. 107
Omer CHOUINARD Gilles MARTIN Steve PLANTE	

L'innovation dans les services de l'eau appelle une gouvernance systémique pour un développement durable	p. 131
Bernard GUESNIER	
Statistiques agricoles : Pour des indicateurs de durabilité au niveau de l'exploitation	p. 153
Dominique DESBOIS	
La divulgation d'informations « RSE » par les prestataires de services logistiques européens : Une analyse comparative du site Internet et du rapport d'activité	p. 177
Marie-Pascale SENKEL	
Le développement durable, l'entreprise et la certification ISO 14001	p. 205
Mouloud KADRI	
LES AUTEURS	p. 221
RESUMES DES ARTICLES	p. 227

Présentation générale : La responsabilité sociale des acteurs, un concept multiforme

Marc-Hubert DEPRET

Pierre LE MASNE

Céline MERLIN-BROGNIART

Ce numéro de *Marché et Organisations* a pour thème la responsabilité sociale des acteurs (RSA). Ce thème est défini et analysé progressivement au cours de quatre parties.

Dans une première partie, l'article proposé par *Marc-Hubert Depret, Céline Merlin-Brogniart et Pierre Le Masne* présente le concept de « responsabilité sociale et environnementale des acteurs » (RSA). Les auteurs partent du constat que la notion de responsabilité sociale et environnementale ne peut plus concerner uniquement les (grandes) entreprises, comme cela a longtemps été le cas. Ils montrent que, dans le contexte actuel, de multiples acteurs (autres que les entreprises) prennent en compte le développement durable et sont de plus en plus nombreux à proposer des actions ou diverses revendications en la matière. Ils présentent une étude synthétique de l'émergence de la notion de RSA, permettant de clarifier les relations entre RSA et développement durable. Ils mettent en évidence les variantes géographiques de la RSA, ainsi que des différents acteurs de la RSA. L'Etat et les collectivités locales, les services publics marchands, les principaux groupes de pression (tels que les ONG, les syndicats ou les groupes de consommateurs, les entreprises (grandes et petites) et le monde de la finance sont ainsi identifiés en tant qu'acteurs de la RSA et leurs moyens d'action comparés. Les motivations et les

objectifs des principaux acteurs appelant à la responsabilité vis-à-vis du développement durable sont passés en revue, mettant en évidence différents modes de coopération ou de confrontation. Cette analyse replace la responsabilité sociale et environnementale des acteurs dans le contexte géographique et historique des trente dernières années.

La seconde partie de ce numéro de *Marché et Organisations* est consacrée à la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Est-ce que les petites entreprises ont la même capacité d'intégration de la RSE que les grandes ? Les stratégies des grandes entreprises des pays en développement sont-elles de même nature et de même envergure que celle des pays développés ? Les deux textes de cette section s'attachent à répondre à ces questions.

Les entreprises artisanales, petites structures très localisées, semblent *a priori* bien loin de la préoccupation de la RSE. *A priori* seulement. En effet, si les chefs d'entreprises ne connaissent pas forcément le terme de RSE, « *ils la pratiquent pour nombre d'entre eux sans le savoir* ». Claude Fournier et Sophie Boutillier tentent, dans ce numéro, de mettre en relief, à partir d'une enquête de terrain menée dans la région Nord Pas de Calais (France), les pratiques des dirigeants d'entreprises artisanales qui s'apparentent à une RSE. Ces auteurs identifient une RSE de proximité, à forte composante sociale (forme de néopaternaliste) et une RSE environnementale en plein développement (notamment sur le plan réglementaire). Ils mettent en évidence le rôle majeur des chefs d'entreprise dans l'intégration du développement durable et dans l'élaboration d'innovations incrémentales, telles que la construction de nouvelles routines. Dans cette appropriation de la RSE, ces auteurs analysent les relations qui existent entre l'étape de prise de conscience, l'évolution du cadre institutionnel et réglementaire, et le comportement mimétique des agents.

Le texte d'*Abdelatif Kerzabi* est consacré aux stratégies de développement durable des grandes entreprises du secteur énergétique en Algérie. Ce secteur est doublement intéressant d'un point de vue économique et écologique. D'une part, parce qu'il est le secteur le plus pollueur d'un pays particulièrement concerné par les dégradations de l'environnement (dont le coût net a été estimé à 7,23 % du PIB). D'autre part, parce que le secteur énergétique algérien est également le principal contributeur du PIB et de l'Etat algérien (63 % des recettes fiscales). Il est, de ce fait, comme le montre l'auteur, l'un des

seuls secteurs ayant réellement les « moyens » (et le devoir) de mettre en œuvre une véritable politique (sociale et environnementale) de développement durable. A travers une étude de cas de l'entreprise algérienne *Sonatrach* (qui détient le monopole de l'exploitation et de la commercialisation des hydrocarbures en Algérie), l'auteur montre toutefois que même « si l'Algérie a ratifié les conventions internationales sur l'environnement et aménage progressivement son cadre législatif pour répondre aux engagements pris, des stratégies effectives de gestion de l'environnement et des ressources naturelles y sont encore à développer sérieusement ». Cet article a cependant le mérite de souligner les difficultés que rencontrent les pays en développement assis sur des rentes pétrolières et gazières pour mettre en place des politiques de développement durable, alors même qu'ils ne possèdent généralement pas les institutions et les infrastructures nécessaires à de telles politiques.

La troisième partie de ce numéro est composée d'articles mettant en évidence l'importance des nouvelles responsabilités sociales des acteurs locaux, et en particulier des services publics locaux et des collectivités locales. Elle met également en relief le rôle des acteurs aux différentes échelles spatiales.

La contribution de *Nouara Kaïd Tilane* montre que les services publics locaux sont un élément-clé de toute stratégie de développement local et durable. Elle entend amplifier la réflexion à ce propos ; les évolutions récentes de l'économie internationale renforcent l'importance de la question du développement territorial, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. Cet auteur montre d'abord que le développement durable change le contexte et les méthodes d'action du service public local et conduit à une approche renouvelée de l'aménagement du territoire, des transports et de la démocratie locale. Le besoin de services publics locaux est renforcé par le nouveau contexte, et les préoccupations du service public local et du développement durable s'avèrent assez proches. L'auteur applique ensuite sa grille d'analyse au cas particulier des services publics locaux de santé en Algérie. Il décrit et analyse le fonctionnement de ce service public local, à la fois au niveau départemental et au niveau communal. Un certain nombre d'insuffisances sont identifiées ; notamment les liaisons entre la politique de santé et les autres politiques publiques apparaissent très insuffisantes, et les procédures d'hospitalisation trop rigides. Le développement

de programmes de santé locaux devrait conduire à une meilleure concertation et coordination entre de multiples partenaires, et améliorer l'accès à la prévention et aux soins notamment pour les personnes en situation de précarité. Un meilleur dialogue entre les partenaires de différents niveaux et entre les différents acteurs du système de santé permettrait d'améliorer la situation ; l'auteur montre qu'à cette condition, l'accès aux soins au niveau local pourrait être bien amélioré. De façon plus générale, une certaine décentralisation favoriserait la revalorisation du service public, en permettant aux services publics locaux de mieux apporter la preuve de leur efficacité.

La contribution d'Omer Chouinard, Gilles Martin et Steve Plante s'intéresse au renforcement de la capacité des collectivités riveraines du Golfe du Saint-Laurent à répondre à la hausse du niveau marin. Des parties de la côte canadienne sont vulnérables aux impacts des ondes de tempête et à la montée récente du niveau marin. Depuis l'an 2000, un certain nombre de communautés côtières du Nouveau-Brunswick et du Québec ont subi d'importants dégâts matériels concernant les habitations et les infrastructures. Les inondations sont également à l'origine de problèmes de sécurité et de santé pour les populations. On est donc ici face à une question nouvelle, relevant de la problématique du développement durable. L'originalité de la contribution est d'aborder le thème selon une approche d'économie sociale. Un certain nombre d'acteurs sont ici concernés : municipalités, districts de services locaux, citoyens et représentants de la société civile, entrepreneurs locaux. Il s'agit de comprendre comment ces différents acteurs vont coopérer dans la livraison de services publics, face à la hausse du niveau marin, accélérée par le changement climatique. Les principes de l'économie sociale sont utilisés dans une approche de développement territorial solidaire ; on part de l'idée que l'économie est enchâssé dans le social et dans l'écologique. Les auteurs utilisent une méthode particulière, qui privilégie la reconnaissance de l'implication des différents intervenants du début à la fin pour obtenir un certain consensus entre eux. Des enquêtes de terrain sont réalisées. Des résultats intéressants sont obtenus. D'une part, l'action a permis de mettre en contact des acteurs jusque là isolés et d'impliquer des acteurs participant rarement à ce type de réflexion. D'autre part, l'approche partenariale de l'économie sociale permet de dégager des éléments permettant de contrer les risques tout en minimisant les coûts associés aux

impacts. La démarche d'économie sociale conduit à légitimer les demandes des communautés pour des services publics d'adaptation appropriés.

La multiplication croissante de l'utilisation de l'eau notamment dans le processus de production généralise le problème de la ressource aquatique à tous les continents. La gestion de cette ressource est complexe, dans la mesure où elle implique une multitude d'acteurs à différentes échelles spatiales. Si les innovations technologiques permettent de limiter l'impact du processus de production et ainsi de préserver une partie de cette ressource, ces initiatives ne suffisent pas. Il est nécessaire de développer une gouvernance systémique de l'ensemble du cycle de l'eau. *Bernard Guesnier* nous présente une analyse des interactions entre les acteurs, et des dispositions nécessaires en matière de contractualisation et de coordination afin d'anticiper la diminution de cette ressource et de préparer les mesures préventives « avant qu'il ne soit vraiment trop tard ».

La quatrième (et dernière) partie de ce numéro de *Marché et Organisations* s'attache à mettre en évidence les outils mis en place par les acteurs du développement durable pour inscrire la responsabilité sociale et environnementale dans la pratique. La construction des référentiels statistiques du développement durable (tels que les indicateurs de développement durable), les stratégies de communication RSE et les normes ISO 14001 sont ainsi analysées.

Parmi les instruments utilisés pour mettre en œuvre ou mesurer le développement durable, les systèmes statistiques prennent une grande place dans les débats politiques. La question de leur élaboration et de leur caractère représentatif est donc un enjeu essentiel pour le développement durable. Il participe de la RSA en matière d'information. *Dominique Desbois* s'attache, dans son article, à recenser les objectifs des différents organismes producteurs de normes, et à identifier les efforts entrepris pour rendre cohérents ces indicateurs entre ces organismes. Une perspective historique de l'élaboration de ces référentiels est proposée dans le cas de la France et d'une activité particulière, l'exploitation agricole. Cette étude permet, en particulier, d'analyser les liens entre les indicateurs de développement durable micro-économiques et macro-économiques.

L'article de *Marie-Pascale Senkel* aborde également la question de la responsabilité sociale et environnementale des

acteurs sous l'angle pratique. A travers une analyse lexicale des rapports d'activité et des sites internet de six des sept plus grands prestataires de services logistiques (PSL) européens, l'auteur montre comment les grandes entreprises « médiatisent », auprès de leurs parties-prenantes, leur engagement dans une démarche de RSA. L'étude concerne à la fois le « discours RSE » tenus par les PSL et les parties prenantes visées par ce discours. Plusieurs résultats intéressants transparaissent de cette recherche exploratoire. On y montre, tout d'abord, le caractère encore secondaire, tâtonnant et essentiellement « littéral » de l'information sociale et environnementale produite par les entreprises (notamment par rapport à une information financière davantage « numérique », « clairement identifiable, souvent normalisée et expertisée »). L'étude suggère également que les grandes entreprises du transport et de la logistique en Europe mettent en avant leur responsabilité environnementale davantage que leur responsabilité sociale, notamment sur leur site internet. On rejoint ici une autre conclusion de cet article : les entreprises adaptent leur discours RSE à leur public à la fois par la rhétorique utilisée et par les supports de communication auxquels elles ont recours. Mais ce qui ressort sans doute le mieux de cet article, c'est la nature essentiellement réactive (*i.e.* non proactive) et passive (*i.e.* non réellement interactive) des stratégies de « communication RSE » des grandes entreprises étudiées. Comme le souligne l'auteur, « le souci de divulguer des informations sur leur responsabilité sociale (...) [et environnementale] (...) n'est pas à ce jour une nécessité pour les PSL », notamment parce qu'ils « ne sont pas soumis à la pression d'un usager ou d'un consommateur final, mais uniquement à celle de leur donneur d'ordre ». De fait, tant que ces derniers n'auront pas d'exigences particulières en matière sociale et/ou environnementale (comme jadis ils en ont eu pour la « qualité » ou le « *supply chain management* »), la RSA et/ou le développement durable resteront, dans ce secteur, une posture et ne se traduiront pas ailleurs que dans les discours. Et ce alors même que les pratiques sociales (temps et conditions de travail des chauffeurs) et environnementales (fortes émission de CO2) de ce secteur font l'objet de nombreuses critiques ...

Un des outils de management du développement durable est constitué par la mise en place de normes au sein des entreprises. La plus connue est la norme ISO 14001. La perception de cette norme est cependant différente en fonction des entreprises qui

l'appliquent. Si la méthode d'élaboration de ces normes est respectée, le degré d'approfondissement des différentes étapes de mise en œuvre (planification, mise en œuvre) est plus discutable dans la mesure où il dépend de l'entreprise considérée. *Mouloud Kadri* identifie enfin différentes anomalies de mise en application de la norme sur le plan du management, relativement au partage des responsabilités des acteurs et à l'accompagnement en matière de communication interne et externe. Son analyse s'appuie sur l'étude de deux entreprises algériennes mettant en œuvre cet outil de management. Elle constitue un éclairage intéressant sur les pratiques des entreprises des pays en développement en matière de développement durable.

De la responsabilité sociale des acteurs

Marc-Hubert DEPRET

Pierre LE MASNE

Céline MERLIN-BROGNIART

Introduction

1) Du développement durable à la responsabilité des acteurs

2) Les différents acteurs de la RSA

Conclusion

Références bibliographiques

Le développement durable fédère aujourd'hui une majorité d'acteurs économiques et sociaux. Les grandes entreprises ont été les premiers acteurs à intégrer des mesures en faveur du développement durable. Une grande partie de ces mesures est entreprise dans le cadre de la RSE (responsabilité sociale des entreprises). Cependant, de plus en plus d'autres acteurs sont porteurs d'actions ou de revendications en matière de développement durable, notamment en engageant des démarches favorisant des comportements plus éthiques des entreprises, que ce soit dans le domaine social ou/et environnemental. Il existe donc, au-delà de la RSE, une responsabilité sociale (et environnementale) des acteurs (RSA). Nous montrons ici, sans prétendre à l'exhaustivité, quels sont, au-delà des (grandes) entreprises, les autres acteurs intéressés à réclamer leur part de responsabilité vis-à-vis du développement durable. Nous nous demandons quelles sont leurs motivations, leurs objectifs et leurs moyens d'action, et si ces moyens sont

les mêmes pour tous les acteurs. Le mouvement de revendication d'une responsabilité de la part de nombreux acteurs est replacé dans le cadre plus général des évolutions (économiques, sociales, environnementales, géopolitiques, etc.) des trente dernières années.

La première section de cet article explique l'émergence de la notion de RSA, clarifie les relations entre RSA et développement durable, puis montre les variantes géographiques de la RSA. La seconde section s'attache aux différents acteurs de la RSA et compare leurs objectifs et moyens d'action.

1) DU DEVELOPPEMENT DURABLE A LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ACTEURS

Le rapport du *Club de Rome* de 1972, puis de nombreuses conférences internationales (dont la Conférence de Rio de 1992) ont mis, sur le devant de la scène, le thème du développement durable ou soutenable défini — depuis le rapport Brundtland (1987) — comme un développement (à la fois économique, social et environnemental) répondant « *aux besoins du présent sans compromettre la capacité pour les générations futures de satisfaire les leurs* ».

Cette définition rompt profondément avec l'idée prévalant jusque là selon laquelle du moment que la croissance était au rendez-vous et que l'Etat intervenait pour la réguler sur le plan social, l'environnemental finissait pas s'adapter. Plus largement, son adoption marque l'entrée dans une phase nouvelle que certains appellent « anthropocène », marquée par l'accroissement du pouvoir d'action des hommes sur la nature, qui est devenu très élevé (cf. Steffen et *al*, 2007).

1.1. Le développement d'un nouveau concept : La RSA

C'est dans ce contexte que le thème de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et celui de la responsabilité des acteurs (RSA) ont pris de l'importance. La « médiatisation » de ces deux notions a toutefois été progressive, en quatre phases successives.

- *L'ère de la Responsabilité Sociale de la grande Entreprise (RSE)*

Dès les années 1950, influencées par des préoccupations religieuses et philanthropiques, certaines entreprises vont d'abord s'engager dans le mouvement dit de « *Corporate Social Responsibility* ». Sous l'appellation de RSE, elles vont ainsi développer des actions destinées, selon elles, à prendre en charge un certain nombre de responsabilités sociales ou environnementales ; d'autres diront que ces actions doivent donner l'illusion à l'opinion publique que les entreprises agissent de manière responsable.

- *L'ère de la Responsabilité Environnementale de la grande Entreprise (REE)*

Dans les années 1970 et 1980, un certain nombre d'écologistes, de scientifiques, d'économistes ou de philosophes alertent l'opinion publique internationale sur la dégradation de l'environnement mondial et sur les dangers de certaines croissances ayant pour conséquence l'insécurité sociale, la précarité croissante des emplois et la multiplication des scandales financiers. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales (ONG), puis de mouvement sociaux (anti-mondialistes, puis alter-mondialistes notamment) mettent alors en cause, en particulier, l'activité des firmes multinationales (FMN) sur le plan environnemental et social : travail des enfants, pollutions diverses (notamment pollution de la mer par les pétroliers), accidents (Bhopal), etc. Celles-ci restent toutefois relativement sourdes aux arguments avancés en niant toute responsabilité sociale et environnementale.

- *L'ère de la Responsabilité Sociale et Environnementale de l'Entreprise (RSEE)*

A partir des années 1990, ces FMN changent leur fusil d'épaule et cherchent à apparaître comme des acteurs zélés du développement durable afin de restaurer leur image et, pour certaines, retrouver la confiance perdue des consommateurs. La démarche de RSEE se diffuse alors progressivement des FMN aux grandes entreprises (domestiques), puis aux PME.

- *L'ère de la Responsabilité Sociale (et environnementale) des Acteurs (RSA)*

Dans une dernière phase, notamment à partir de 2000, les Etats obligent les entreprises à prendre en charge un certain nombre de responsabilités ; mais bien d'autres acteurs interviennent aussi : les mouvements de consommateurs, les pouvoirs publics locaux, les syndicats, les mouvements laïques

ou religieux, etc. Dans ce contexte, les questions environnementales et sociales sont abordées par un nombre croissant d'acteurs, parfois en opposition les uns avec les autres. L'ère de la responsabilité sociale et environnementale des acteurs (RSA) commence.

Dans ce cadre, nous définissons la RSA comme *l'ensemble des initiatives prises par les acteurs économiques, sociaux et environnementaux en vue de promouvoir un développement durable ; ces acteurs sont les entreprises (ainsi que les actionnaires), les pouvoirs publics centraux et locaux, les organisations non gouvernementales, les mouvements de consommateurs, les syndicats et divers mouvements sociaux.*

1.2. La dimension géographique de la RSA

Si l'impératif de RSA est aujourd'hui accepté de manière quasi-universelle par un grand nombre d'acteurs, sa définition et la manière dont les acteurs la mettent concrètement en œuvre diffèrent encore selon les « latitudes ». D'une part, dans la mesure où chaque pays accorde une place différente à l'économie, à l'individu, à l'Etat ou à la société civile, le rapport de force entre les acteurs est contingent à chaque continent, voire à chaque pays. D'autre part, parce que la culture, la religion, la philosophie, les valeurs, les traditions ou l'Histoire – qui déterminent grandement l'engagement des acteurs dans une démarche de RSA – sont également géographiquement déterminées. On peut ainsi observer des différences de traitement et de pratiques en matière de RSA entre (groupes de) pays, malgré une certaine convergence récente induite, notamment, par la globalisation des échanges, des idées et des modes de vie.

1.2.1. L'hétérogénéité des modèles spatiaux de RSA

La dimension géographique de la RSA n'a, jusqu'à présent, suscité que peu d'intérêt dans le milieu académique. Le concept est né aux Etats-Unis, avant de se diffuser progressivement au reste du monde. Les (rares) contributions s'intéressant à cette dimension spatiale constituent souvent de simples monographies décrivant la manière dont la notion de RSA est conçue et mise en œuvre dans un espace national ou transnational donné.

C'est ainsi que l'on différencie généralement une conception nord-américaine et une (ou des) conception(s) européenne(s) de la RSA (*cf.* Tableau 1).

Tableau1 : Les conceptions nord-américaine et européenne de la RSA

Critères de différenciation	Amérique du Nord	Europe continentale
Primat de l'individu ou de la société	Individualisme (ou « communautarisme ») méthodologique	Holisme
Conflits et consensus	Considérés comme des freins au développement	Considérés comme un des moteurs du progrès
Liberté et responsabilité	Individuelle	Collective
Bien commun et intérêt général	Obtenus par les forces du marché	Obtenus par construction collective
Solidarité	Acte de bienfaisance réparatrice	Acte de cohésion sociale
Justice et égalité	Obtenus par l'épanouissement individuel	Obtenus par la réduction des inégalités
Moyen d'action privilégié	Régulation	Réglementation

Source : D'après Capron (2006)

En Amérique du Nord, la RSA est avant tout une question individuelle (ou communautaire) aux fondements à la fois éthiques, religieux et (parfois) économiques. Dans cette perspective, les acteurs ont intérêt à adopter une démarche de RSA pour pouvoir, respectivement, « avoir bonne conscience », « préserver ses chances de salut éternel » ou « améliorer son sort ». La RSA y est donc à la fois une théorie normative (*i.e.* un idéal régissant les rapports entre les acteurs), une théorie pratique (concrètement mise en œuvre par les acteurs) et une théorie morale (*i.e.* tout acteur se doit de « rendre des comptes » au reste de la « communauté »). La démarche de RSA n'a de sens que si elle corrige les dysfonctionnements du système.

En Europe, au contraire, la RSA est une question collective et donc éminemment politique. L'individu y est considéré comme un être social subordonné à la Société et donc à l'Etat (à qui il demande de prendre en charge la question de la répartition des richesses et celle des risques). Ainsi, le bien-être collectif (et donc aujourd'hui le développement durable) passe par la prise en compte des préoccupations (pas forcément convergentes) à la fois économiques, sociales et environnementales de l'ensemble des acteurs. D'où la nécessité d'un arbitrage sociétal (ou étatique) en vue de réduire les inégalités. D'où également l'importance des syndicats (et dans une moindre mesure de la Société civile) dans le dialogue social entre les différents acteurs (notamment les entreprises et l'Etat).

Dès lors, la responsabilité sociale et environnementale des acteurs nord-américains relève essentiellement du domaine de la régulation (voire de l'autorégulation) du marché et/ou de la société, tandis que sur le « vieux continent », la RSA relève plutôt de la réglementation ou de l'encadrement réglementaire. L'approche nord-américaine de la RSA est donc essentiellement « contractualiste » (*i.e.* la société est un « nœud de contrats »), alors que l'approche européenne est davantage « institutionnaliste » (*i.e.* les acteurs sont des « institutions sociales »).

En Amérique du Nord, comme en Europe, il existe de nombreux « sous modèles » nationaux en matière de RSA. Au Canada, par exemple, la conception et la mise en œuvre de la RSA ne sont pas totalement les mêmes qu'aux États-Unis (Chambers et *al.* 2005). La conception britannique de la RSA ne cadre pas non plus totalement avec le « modèle européen » (continental), ni même d'ailleurs avec le « modèle américain » auquel elle empreinte pourtant certaines pratiques. En Europe continentale, enfin, chaque pays possède ses caractéristiques propres et ses pratiques spécifiques. Ce qui fait dire à certains (*cf.* Pesqueux, 2006) que la question de l'existence même d'un « modèle européen » de la RSA se pose.

Au Japon, la plupart des acteurs sont traditionnellement conscients de l'importance stratégique d'une démarche de RSA (Chambers et *al.*, 2003). Le « modèle japonais » de RSA se situe peu ou prou entre le « modèle européen » (notamment allemand) et le « modèle américain » qu'il tend de plus en plus à imiter, notamment depuis une dizaine d'années. Il se fonde sur le dialogue social, la responsabilité environnementale, la participation à la vie (sociale) de la communauté, l'information des consommateurs et la gestion durable de la chaîne de valeur (Fukukawa et Moon, 2004).

Sur les autres continents, enfin, les modèles spatiaux de RSA ont peu fait l'objet de recherches (*cf.* néanmoins Commenne, 2006). Soit parce que ces modèles répliquent le modèle (américain) dominant (ou, plus rarement, le modèle européen). Soit parce que les acteurs sont relativement peu engagés dans une démarche de RSA ou parce que les outils de RSA (normes, labels, codes, chartes, etc.) y sont peu développés. De fait, la démarche de RSA y est, la plupart du temps, réactive et minimaliste (par exemple dans les pays en développement)

1.2.2. Vers une globalisation/universalisation de la RSA ?

Toutefois, plusieurs facteurs contribuent, depuis peu, à une globalisation et une universalisation progressives de la RSA.

La mondialisation des échanges, des idées (libérales et « altermondialistes ») et des modes de vie (« *american way of life* ») constitue la première (et la principale) de ces tendances lourdes. Elle contribue en effet à diffuser certaines pratiques de gestion (dont la « *corporate governance* » fondée sur la prise en compte des « parties prenantes » ... et donc la RSA) sous l'impulsion à la fois des entreprises multinationales et des « nouveaux mouvements sociaux et environnementaux » initiés par les grandes ONG internationales porteuses de mécanismes régulatoires autonomes (Gendron et *al.*, 2004). Cette tendance s'accompagne souvent d'un recul (ou d'une redéfinition) du rôle de l'Etat (déréglementation, multilatéralisme, intégration économique, etc.) et de l'émergence de nouveaux acteurs (par exemple entreprises des pays en développement ; fonds de pension, investisseurs institutionnels ; autorité de régulation, de normalisation et de contrôle ; etc.) (Hamdouch et Depret, 2002).

La « labellisation » des outils de RSA constitue la deuxième tendance lourde que l'on observe depuis quelque temps. Les chartes, les codes de bonne conduite, les principes directeurs, les « *guidelines* », les certifications, les normes, les labels, les indices boursiers socialement responsables, les rapports sociaux et/ou environnementaux, ..., tendent en effet à se multiplier et à se diffuser auprès d'un nombre croissant d'acteurs. Ces labels se diffusent auprès des acteurs d'autant plus que la globalisation et le *benchmarking* dont ils font l'objet concourent à les uniformiser, voire à les normaliser au niveau international.

Certaines initiatives de grandes organisations internationales ont également joué un troisième rôle moteur dans la promotion internationale de la notion de RSA. On pense ici par exemple :

- aux « lignes directrices » (en matière de droits de l'Homme, de travail des enfants, etc.) à l'intention des entreprises multinationales de l'OCDE (1976, 2000) ;
- à la « déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale » de l'*Organisation Internationale du Travail* (1977, 2000) ;
- à l'Agenda 21 de l'ONU (1992) ;
- aux conventions anti-corruption de l'OCDE (1997), du Conseil de l'Europe (1997) et de l'ONU (2003) ;
- à la *Global Reporting Initiative (GRI)* de l'ONU (1997) ;

- aux dix principes contenus dans le « Pacte Mondial » de l'ONU (1999) ;
- aux « principes directeurs de l'OCDE relatifs au gouvernement d'entreprise » (2000) ;
- au « Livre Vert sur la promotion d'un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises » de la Commission Européenne (2001) et au *European Multi-Stakeholder Forum on Corporate Social Responsibility* de la Commission Européenne (2002)

On observe donc, depuis quelques années, un double mouvement structurel (Turcotte et Gendron, 2006) qui contribue à diffuser, à travers le monde, la démarche de RSA. D'un côté, la globalisation favorise une certaine « homogénéisation » de la *définition* même de RSA. De l'autre, la persistance des Etats-Nations (et de leurs spécificités institutionnelles, culturelles, historiques, etc.) tend vers une certaine « hétérogénéisation » des *pratiques* de RSA. Paradoxalement, ce double mouvement (en partie contradictoire) contribue à légitimer les stratégies de RSA auprès des acteurs et participe à sa généralisation progressive — en témoigne le nombre croissant d'acteurs (publics ou privés) s'engageant dans une démarche de RSA, comme nous le montrons dans la seconde section de cette contribution.

2) LES DIFFERENTS ACTEURS DE LA RSA

Si les différents acteurs de la vie économique et sociale s'accordent sur la nécessité d'un développement durable, leurs objectifs en la matière sont multiples et parfois contradictoires. Notre second point s'attache à repérer les principaux acteurs qui défendent et engagent leur responsabilité sociale et environnementale. Nous identifions leurs préoccupations et leurs principaux moyens d'action. Nous distinguons le rôle de l'Etat, des collectivités locales et des services publics marchands, puis celui des principaux groupes de pression que forment les organisations internationales, les consommateurs et les syndicats. Nous nous attachons enfin aux acteurs sur lesquels ont portés les principales critiques en matière de développement durable : les entreprises et le monde de la finance.